

outil 34 Défis et opportunités de la collaboration avec les communautés dans la surveillance et la réponse aux violations graves

Fiche d'information

Les ONG internationales et nationales mènent généralement des activités en collaboration étroite avec les membres des communautés, souvent organisées sous forme de structures formelles ou semi-formelles (organisations basées dans les communautés, comités, etc.). Cette collaboration avec les communautés crée de nombreuses opportunités d'améliorer la surveillance des violations graves et la réponse à apporter :

- Les communautés représentent des sources d'informations essentielles ;
- Elles peuvent faciliter l'orientation des victimes et assurer une assistance;
- Les membres des communautés influents peuvent jouer un rôle clé dans les activités de plaidoyer local ;
- Dans certaines zones, une relation de confiance avec les communautés locales est essentielle pour la sécurité et la protection du personnel des ONG ;
- Elles constituent des acteurs clés pour toute action visant à créer un environnement global de protection pour les enfants à des fins de prévention et de réintégration.

À l'inverse, l'absence de collaboration avec les communautés peut rendre impossible la surveillance des violations graves et la réponse à apporter, en particulier dans les zones difficiles à atteindre ou dans les communautés fermées. Dans ces cas, il est essentiel d'établir une relation de confiance.

Les ONG qui participent au MRM sont amenées à travailler avec les communautés de différentes manières, selon le contexte et les modalités de leur engagement dans le mécanisme. Certaines ONG comptent sur les communautés pour qu'elles alertent sur les incidents de violations graves tandis que d'autres les responsabilisent pour qu'elles documentent les cas et participent aux activités de suivi et de plaidoyer local. Bien que chaque contexte soit différent, le tableau suivant présente quelques défis classiques et les stratégies possibles pour y faire face :





Défi	Stratégies possibles pour y faire face	Exemples d'études de cas
<p>Partialité éventuelle : l'appartenance à une communauté donnée peut dépendre de critères ethniques, nationaux, culturels, religieux ou politiques. Dans certains contextes, les communautés peuvent aussi soutenir activement une partie au conflit. Cela affecte leur objectivité et leur neutralité quand il s'agit d'alerter ou d'aider à documenter des violations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer des acteurs externes formés et capables de discerner une éventuelle partialité et de recouper les informations. • Former des enquêteurs communautaires à une méthodologie rigoureuse de documentation. • Diversifier le partenariat avec les communautés afin d'obtenir un équilibre global sur le plan national ou régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil 36 – Collaborer avec les communautés pour surveiller et communiquer des informations sur les violations graves' • Outil 37 – Surveillance menée par la communauté dans le sud-est de la Birmanie
<p>Résistance aux 'étrangers' et pratiques/positions communautaires préjudiciables : la présence internationale et les normes définies au niveau international ne sont pas toujours acceptées par les communautés locales, en raison de normes et de traditions culturelles et sociales existantes (par ex. le droit à l'éducation pour les filles, considérées comme des enfants). Les communautés peuvent aussi adopter des mécanismes d'adaptation qui créent des risques pour les enfants (par exemple, encourager les jeunes à rejoindre un groupe armé, impliquer des enfants dans des groupes d'auto-défense).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence permanente ou fréquente sur le terrain afin d'établir une relation de confiance progressivement. • Responsabiliser les communautés pour la protection des enfants. • Utiliser des méthodes participatives pour sensibiliser les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil 57 – Engagement de la communauté dans la prévention du recrutement et la protection des enfants en danger en Colombie




OUTIL 34

(suite)

Déf	Stratégies possibles pour y faire face	Exemples d'études de cas
<p>Manque de fiabilité éventuelle en raison d'un engagement volontaire : les personnes qui jouent un rôle actif au sein des structures communautaires le font souvent à titre volontaire. Inévitablement, leur engagement peut faiblir en raison de la démotivation, de responsabilités familiales ou communautaires concurrentes ou de risques pour la sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des formations/sensibilisations régulières pour faire face au renouvellement fréquent des volontaires dans les communautés. • Imaginer des stratégies non financières pour gratifier et encourager les efforts de la communauté. • Imaginer des stratégies de protection d'urgence. • Gérer les attentes de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil 38 – études de cas 'comités villageois de protection de l'enfance dans l'est de la RDC' • Outil 53 – étude de cas 'fonds d'urgence pour l'orientation des victimes'
<p>Frustration au sein de l'ensemble de la communauté : les communautés peuvent considérer que la réponse mise en place est inadéquate, lente ou insuffisante. Dans certains contextes, il se peut que les six violations graves ne couvrent qu'une partie des problèmes de protection de l'enfance liés au conflit identifiés par les communautés. Si le champ de la surveillance est limité, elle peut perdre sa pertinence aux yeux des communautés et créer une frustration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre aux communautés comment faire le lien entre les activités de surveillance et les mécanismes d'orientation ou les programmes de réponse. • Faire un lien entre la surveillance des violations graves et la surveillance plus large des droits des enfants en dehors du cadre du MRM. Cela peut élargir le champ des problèmes surveillés et traités par les structures communautaires, ce qui garantit que les efforts fournis restent pertinents pour elles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil 36 – études de cas 'collaborer avec les communautés pour surveiller et communiquer des informations sur les violations graves'

autres outils pertinents

-  **outil 36** – Études de cas 'collaborer avec les communautés pour surveiller et communiquer des informations sur les violations graves'
-  **outil 37** – Étude de cas 'surveillance menée par la communauté dans le sud-est de la Birmanie'
-  **outil 38** – Études de cas 'comités villageois de protection de l'enfance dans l'est de la RDC'
-  **outil 53** – Étude de cas 'fonds d'urgence pour l'orientation des victimes'

-  **outil 16** – Fiche d'information 'participation des ONG dans le MRM : défis et limites éventuels'
-  **outil 35** – À faire & à ne pas faire 'offrir un 'feedback' aux victimes/communautés et gérer leurs attentes par rapport au MRM'
-  **outil 57** – Étude de cas 'engagement de la communauté dans la prévention du recrutement et la protection des enfants en danger en Colombie'